



CRD.LRFS@gmail.com

Commission Régionale de Discipline
Procès Verbal de Réunion N°34
Séance du 17.04.2019

Mlle :	Hamlet	H.	Présidente
Monsieur :	NASLI	Tayeb	Membre
Monsieur :	KAINANE	Benhamida	Membre
Monsieur :	ALILI	Kouider	Secrétaire

Rappel

Articles 133 Seniors et 109 jeunes

Les Amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine. La ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

Ordre de Jour

- 29° Journées du championnat Régional Une
- 20° Journées du championnat Jeunes Groupe Excellence. A.E.

Examen du Courrier

-Néant

Audiences

- **Néant**

Affaire n°655 : Rencontre NRBMatemore - CRBAin Skhouna (S) du 10-04-2019

Réclamation du CRBAin Skhouna sur la participation d'un joueur suspendu

- Vu la Feuille de Match
- Vu le Rapport de l'Arbitre Principal
- Vu la Réclamation du CRBAin Skhouna
- Après vérification des pièces versées au dossier

En la Forme Irrecevable

Non respect de procédure de l'article 86 du RCFA Séniors alinéa 3

-Attendu que les réserves doivent être consignées par écrit sur la feuille de match par l'arbitre principal.

-Attendu que tels n'est pas le cas compte tenu que le capitaine de l'équipe du CRBAin Skhouna a lui-même transcrit sur la feuille de match objet à réclamation.

-Attendu que l'arbitre est tenu à valider les signatures des deux Capitaine en présence dans le cas d'espèce.

Subsidiairement au Fond

-Attendu qu'après vérification au fichier disciplinaire la situation du joueur **BELAHCENE Mohamed Licence n°00320** s'établit comme suit :

1 ^{er} Avertissement	19/02/2019	NRBMatemore-MCKSar Chellala
2 ^{eme} Avertissement	08/03/2019	NRBMatemore-NCMaoussa
3 ^{eme} Avertissement	19/02/2019	NRBMatemore-ESTighennif
4 ^{eme} Avertissement	19/02/2019	CRBAin Haddid +NRBMatemore

Procès –Verbal de La Commission Régionale de Discipline N°34 du 17.04.2019
2018-2019

Attendu qu'en participant à la Rencontre NRBMatemore-CRBAin Skhouna du 10/04/2019 le Joueur BELAHCENE Mohamed Licence n°00320 a enfreint les dispositions réglementaires .

Par ces Motifs la Commission décide :Conformément aux articles 85-86-95/2.2.

1)-Réclamation du CRBAin Skhouna Irrecevable en la Forme

2)-Défalcation d'un (01) point à l'équipe NRBMatemore

-Quatre (04) Matches DE Suspension fermes en sus de la sanction initiale au Joueur BELAHCENE Mohamed Licence n°00320 soit cinq (05) Matches au total à compter du 18 Avril 2019

-Six (06) Mois de suspension fermes de toute fonction Officielle au secrétaire du NRBMatemore.

-Amende de Cinquante 50.000,00 DA D'Amende au NRBMatemore.

ANNULATION DECISIONS DE DEFALCATION

Suite Réclamations des Clubs ci-après et compte tenu du rapprochement avec le service financier de la Ligue il a été constaté que les règlements ont été effectués dans les délais prescrits.

1)IRBMacta Douz Recu de l'amende n°259483 du 08 Avril 2019

2-ESBDahmouni Recu de l'amende n°45125 du 11 Avril 2019

2-MCAin Fares Recu de l'amende n°400426 du 08 Avril 2019

En Conséquence la Commission décide :

-**IRBMacta Douz** : Annulation de la Décision n°80 insérée au PV n°32 du 11 Avril 2019

-**ESBDahmouni** : Annulation de la Décision n°88 insérée au PV n°33 du 15 Avril 2019

-**MCAin Fares** : Annulation de la Décision n°87 insérée au PV n°33 du 15 Avril 2019

Reprise d'Affaire n°421 : Rencontre CRBAin Sekhouna – IRBZahana (S) du 12-02-2019

Joueurs Avertis

- | | | | | | |
|---|---------|---------|-------------|----------|------|
| • | CHERIET | Yassine | Lic N°01104 | Anti-Jeu | IRBZ |
| • | ZIANE | Faiçal | Lic N°00039 | Anti-Jeu | IRBZ |

Reprise d'affaire n°1324 : Rencontre NRSBSaida - CRBTizi (U19) du 01/04/2019

Entraîneur Signalé

Quatre (04) Mois de suspension fermes de toute fonction officielle +7.000,00 DA

Amende Article 85 du RCFA jeunes

- GUERROUDJ Abdelhalim Lic N°E/00123 Mauvais Comportement envers l'officiel NRSBS

29° Journée du Championnat Regionale I

Affaire n°680 : Rencontre NRBLardjem – ASBSidi Kada (S) du 11-04-2019

R.A.S

Affaire n°681 : Rencontre WABTissemst – HBEI Bordj (S) du 11-04-2019

Partie non jouée

Vu la Feuille de Match

- **Attendu** que la rencontre n'aura pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe du **HBEI Bordj** au lieu et heures prévues de la rencontre
- **Attendu** qu'après attente du délai réglementaire l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe de HBEI Bordj

Par ces Motifs la CRD décide conformément à l'Article 62 Alinéa 1 du RCFA

- ✓ Match perdu par pénalité à HBEI Bordj pour en attribuer le gain au WABTissemsilt qui marque 3 points et un score de 03 à Zéro (Art 65 des Règlements)
- ✓ **30.000,00 DA D'Amende au HBEI Bordj**

Phase Retour

- ✓ **-2° Forfait**
- ✓ -Défalcation de 06 points pour HBEI Bordj

Affaire n°682 : Rencontre JSVillage Bakir – FBOuled Brahim (S) du 11-04-2019

R.A.S

Affaire n°683 : Rencontre CRBTizi – IRBTiaret (S) du 11-04-2019

R.A.S

Affaire n°684 : Rencontre CASAbdelmoumene – IRBSougueur (S) du 11-04-2019

Joueurs Avertis

- EL HAFFAF Mansour Lic N°01239 Jeu Dangereux CASA
- ABDELMOUMENE Mohamed Lic N°00044 Jeu Dangereux CASA

Affaire n°685 : Rencontre CCSig – WABAin Kermes (S) du 11-04-2019

Joueurs Avertis

Un (01) Match ferme +2.000,00 DA Amende Article 101 du RCFA

- BARKA Mohamed Lic N°00269 Contestation de Décision CCS

Un (01) Match ferme +2.000,00 DA Amende Article 101 du RCFA

- RIGHI Abdelkarim Lic N°00288 Contestation de Décision CCS

Un (01) Match ferme +2.000,00 DA Amende Article 101 du RCFA

- BOUDA Guendouz Lic N°00097 Contestation de Décision WABAK

Un (01) Match ferme +2.000,00 DA Amende Article 101 du RCFA

- HADJ YAHIA Mohamed Lic N°00103 Contestation de Décision WABAK

- ABDELLAH Sofiane Lic N°00206 Comportement Anti Sportif CCS

- ✓ **Absence de l'entraîneur du CCSig 15.000,00 DA D'Amende Article 53 du RCFA**

Affaire n°686 : Rencontre ESBDahmouni – CRMahdia (S) du 11-04-2019

Joueurs Exclis

Trois (03) Matches fermes +3.000,00 DA D'Amende Article 113 du RCFA

- CHALI Rabeah Lic N°00246 Agression Envers Adversaire ESBD

Deux (02) Matches fermes +3.000,00DA D'Amende Article 111 des RCFA

✚ FALI Mohamed Lic N°01012, Mauvais Comportement envers Adversaire CRM

Joueurs Avertis

- DOUGANE Abdelkader Lic N°01133 Comportement Anti Sportif CRM
- CHEFAI Mohamed Amine Lic N°00247 Comportement Anti Sportif ESBD

Affaire n°687 : Rencontre CRCTircine – OMedrissa (S) du 11-04-2019

Joueurs Exclus

Trois (03) Matches fermes +3.000,00DA D'Amende Article 113 du RCFA

✚ MOULAY Mohamed Tayeb Lic N°01098 Agression Envers Adversaire CRBTir

Deux (02) Matches fermes +3.000,00DA D'Amende Article 111 des RCFA

✚ BENZIANE Mokhtar Lic N°00807, Mauvais Comportement envers Adversaire OM

- ✓ **Absence de l'entraîneur de l'OMedrissa 15.000,00 DA D'Amende Article 53 du RCFA**

20^{eme} Journée du Championnat Jeunes Excellence

Affaire n°1539:Rencontre JSSig – MBHassasna (U15) du 13/04/2019

R.A.S

Affaire n°1540:Rencontre JSSig – MBHassasna (U17) du 13/04/2019

R.A.S

Affaire n°1541:Rencontre JSSig – MBHassasna (U19) du 13/04/2019

R.A.S

Affaire n°1542:Rencontre ARBGhriss – CRBFroha (U15) du 12/04/2019

Partie arrêtée à la 17^{eme} de jeu

Vu la Feuille de Match

Vu le rapport de l'Arbitre

Attendu : que l'arbitre Principal signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport avoir mis fin à la Rencontre à la 17^{eme} minute suite a l'effectif réduit à cet instant (moins de 07 Joueurs)

Attendu : que malgré le laps de temps réglementaire l'équipe de CRBFroha (U15) n'a pas pallié cette insuffisance.

Attendu : que cette défaillance à été constatée par l'arbitre Principal dans les délais et formes réglementaires.

Attendu : que l'Arbitre principal a fait une saine application des lois et règlements en vigueur .

Par ces Motifs la Commission decide en vertu de l'Article 49 alinéa 2 du RCFA Jeunes :

-Match perdu par pénalité au CRBFroha pour en attribuer le gain a l'ARBGhriss

-**Quinze Mille (15.000,00 DA) d'amende** au CRBFroha

-Défalcation d'un (01) point u CRBFroha (U15).

Affaire n°1543:Rencontre ARBGhriss – CRBFroha (U17) du 12/04/2019

Partie arrêtée à la 59^{eme} de jeu

Vu la Feuille de Match

Procès –Verbal de La Commission Régionale de Discipline N°34 du 17.04.2019
2018-2019

Vu le rapport de l'Arbitre

Attendu : que l'arbitre Principal signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport avoir mis fin à la Rencontre à la 59^{eme} minute suite a l'effectif réduit à cet instant (moins de 07 Joueurs)

Attendu : que malgré le laps de temps réglementaire l'équipe de CRBFroha (U17) n'a pas pallié cette insuffisance.

Attendu : que cette défaillance à été constatée par l'arbitre Principal dans les délais et formes réglementaires.

Attendu : que l'Arbitre principal a fait une saine application des lois et règlements en vigueur .

Par ces Motifs la Commission decide en vertu de l'Article 49 alinéa 2 du RCFA Jeunes :

-Match perdu par pénalité au CRBFroha pour en attribuer le gain a l'ARBGhriss dont le score de Quatre (04) à zéro (00) reste acquis

-**Quinze Mille (15.000,00 DA) d'amende** au CRBFroha

-Défalcation d'un (01) point u CRBFroha (U17).

Affaire n°1544:Rencontre ARBGhriss – CRBFroha (U19) du 12/04/2019

Joueurs Exclus

Six (06) Mois de Suspension fermes+30.000,00DA D'Amende Article 102 du RCFA Jeunes

✚ KHRISS Amir Lic N°00777 pour tentative d'Aggression envers l'Officiel CRBF

Un (01) Match ferme +3.500,00 DA Amende En plus de l'avertissement pour Jeu Dangereux reste comptabilisé Articles 85-87 du RCFA jeunes

• ATTOU Ali Lic N°00177 Cumul d'Avertissements(CD+JD) ARBG

Joueurs Avertis

Un (01) Match ferme +3.500,00 DA Amende Article 85 du RCFA jeunes

• HABBACHI Benaoumeur Lic N°00761 Contestation de Décision CRBF

Un (01) Match ferme +3.500,00 DA Amende Article 85 du RCFA jeunes

• MEZIANE Mokhtar Lic N°00765 Contestation de Décision CRBF

• HAMADI Kheireddine Lic N°00709 Jeu Dangereux CRBF

• DJEFFAL Abdelkader Lic N°00191 Jeu Dangereux ARBG

Affaire n°1545:Rencontre CCSig – Noudjoum Tiaret (U15) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1546:Rencontre CCSig – Noudjoum Tiaret (U17) du 12/04/2019

Joueurs Avertis

• IHDADANE ChemsEddine Lic N°00010 Comportement Anti Sportif CCS

• BENABDELMOUMEN ChemsEddine Lic N°00087 Jeu Dangereux N/Tiaret

Affaire n°1547:Rencontre CCSig – Noudjoum Tiaret (U19) du 12/04/2019

Joueurs Exclus

Deux (02) Matches fermes +1.500,00DA D'Amende Article 95/a du RCFA Jeunes

✚ BESHAT Abdenour Lic N°00060 pour Agression envers adversaire CCSig

Deux (02) Matches fermes +1.500,00DA D'Amende Article 95/a du RCFA Jeunes

✚ LASFER Ahmed Oussama Lic N°00148 pour Agression envers adversaire N/Tiaret

Joueurs Avertis

Un (01) Match ferme +1.000,00 DA Amende Article 85 du RCFA jeunes

- TAHERI Boudjemaa Lic N°00018 Contestation de Décision CCS
- MAAMAR Houari Lic N°00147 Anti-Jeu N/Tiaret
- ABDELWAHAB Chahmi Lic N°00067 Comportement Anti Sportif CCS
- BELAID Hadrouga Lic N°00056 Comportement Anti Sportif CCS
- BENDAHDJANE Mustapha Lic N°00058 Comportement Anti Sportif CCS

Dirigeant refoulé

Un (01) Match ferme +1.000,00 DA Amende Article 85 du RCFA jeunes

- BENAÏSSA Ahmed Soufiane Lic N°D/00761 Contestation de Décision CCS

✓ **Conduite incorrect du Club CCSig (U19) 2500,00 DA, Article 107 du RCFA jeunes**

Affaire n°1548:Rencontre ISTighenif – GCMascara (U15) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1549:Rencontre JSMTiaret – IRBAin El Hadjar (U15) du 12/04/2019

R.A.S

20^{eme} Journée du Championnat Jeunes Groupe A

Affaire n°1550:Rencontre JSFrenda – OMedrissa (U15) du 13/04/2019

R.A.S

Affaire n°1551:Rencontre JSFrenda – OMedrissa (U17) du 13/04/2019

R.A.S

Affaire n°1552:Rencontre JSFrenda – OMedrissa (U19) du 13/04/2019

R.A.S

Affaire n°1553:Rencontre HBEI Bordj – IRBTiaret (U15) du 12/04/2019

Joueurs Avertis

- TITLIOUIN Mohamed Lic N°01378 Comportement Anti Sportif HBEB
- SLIMANI Tadj Eddine Lic N°00267 Comportement Anti Sportif IRBT

Affaire n°1554:Rencontre HBEI Bordj – IRBTiaret (U17) du 12/04/2019

Joueur Exclu

Un (01) Match ferme Article 87 du RCFA jeunes

Procès –Verbal de La Commission Régionale de Discipline N°34 du 17.04.2019
2018-2019

- ADDA Mustapha Lic N°00221 Cumul d'Avertissements IRBT

Affaire n°1555:Rencontre HBEI Bordj – IRBTiaret (U19) du 12/04/2019

Joueur Averti

- BENZERAM Abdelaziz Lic N°000 29 Comportement Anti Sportif HBEB

Affaire n°1556:Rencontre CASAbdelmoumene – IRBSougueur (U15) du 13/04/2019

R.A.S

Affaire n°1557:Rencontre CASAbdelmoumene – IRBSougueur (U17) du 13/04/2019

R.A.S

Affaire n°1558:Rencontre CASAbdelmoumene – IRBSougueur (U19) du 13/04/2019

R.A.S

Affaire n°1559:Rencontre GCBMascara – FCBFrenda (U15) du 13/04/2019

R.A.S

Affaire n°1560:Rencontre GCBMascara – FCBFrenda (U17) du 13/04/2019

Joueurs Exclus

Deux (02) Matchs fermes+7.000,00DA D'Amende Article 95/a du RCFA Jeunes

- ✚ BENTATA Ahmed Lic N°00993 pour Agression envers adversaire FCBF

Deux (02) Matchs fermes+1.500,00DA D'Amende Article 95/a du RCFA Jeunes

- ✚ AIT MOHAMED Mustapha Lic N°00115 pour Agression envers adversaire GCBM

- ✓ **Absence de l'entraîneur du FCBFrenda 30.000,00 DA D'Amende Article 45/2 du RCFA**

Affaire n°1561:Rencontre GCBMascara – FCBFrenda (U19) du 13/04/2019

Joueurs Avertis

- BELALIA Kouider Lic N°00971 Anti Jeu JSF
- BRAHIM Miloud Lic N°00963 Anti Jeu JSF
- TOURBA Mohamed Lic N°00167 Anti Jeu GCBM

Affaire n°1562:Rencontre ASBSidi Kada - NRSBSaida (U15) du 13/04/2019

Arrivée Tardive du NRSBSaida 1.500,00 DA D'Amende Article 43/2 du RCFA jeunes

Affaire n°1563:Rencontre ASBSidi Kada - NRSBSaida (U17) du 13/04/2019

R.A.S

Affaire n°1564:Rencontre ASBSidi Kada - NRSBSaida (U19) du 13/04/2019

R.A.S

20^{eme} Journée du Championnat Jeunes Groupe E

Affaire n°1565:Rencontre ESBSaida – JSTamesna (U15) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1566:Rencontre ESBSaida – JSTamesna (U17) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1567:Rencontre ESBSaida – JSTamesna (U19) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1568:Rencontre IRBYoub – IRBMoulay Larbi (U15) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1569:Rencontre IRBYoub – IRBMoulay Larbi (U17) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1570:Rencontre IRBYoub – IRBMoulay Larbi (U19) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1571:Rencontre IRBOuled Khaled – IRBZahana (U15) du 12/04/2019

Partie non jouée

Vu les pièces versées au dossier –

Vu la feuille de match où l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe de l'IRBZahana (U15)

Par ces motifs, la CRD décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe IRBZahana (U15)

Pour attribuer le gain à l'équipe IRBOuled Khaled « U15 »

-Soixante mille dinars (60.000,00 DA) d'amende Article 52 du RCFA Jeunes au club IRBZahana (U15) Décision n°086/SG/FAF du 24/01/2018

Phase Retour

2°Forfait

Défalcation d'un (01) point a l'équipe Sénior IRBZahana

et transmet le dossier à la CRJ

Affaire n°1572:Rencontre IRBOuled Khaled – IRBZahana (U17) du 12/04/2019

Partie non jouée

Vu les pièces versées au dossier –

Vu la feuille de match où l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe de l'IRBZahana (U17)

Par ces motifs, la CRD décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe IRBZahana (U17)

Pour attribuer le gain à l'équipe IRBOuled Khaled « U17 »

-Soixante mille dinars (60.000,00 DA) d'amende Article 52 du RCFA Jeunes au club IRBZahana (U17) Décision n°086/SG/FAF du 24/01/2018

Phase Retour

2°Forfait

Défalcation d'un (01) point a l'équipe Sénior IRBZahana

et transmet le dossier à la CRJ

Affaire n°1573:Rencontre IRBOuled Khaled – IRBZahana (U19) du 12/04/2019

Partie non jouée

Vu les pièces versées au dossier –

Vu la feuille de match où l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe de l'IRBZahana (U19)

Par ces motifs, la CRD décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe IRBZahana (U19)

Pour attribuer le gain à l'équipe IRBOuled Khaled « U19 »

-Soixante mille dinars (60.000,00 DA) d'amende Article 52 du RCFA Jeunes au club IRBZahana (U19) Décision n°086/SG/FAF du 24/01/2018

Phase Retour

2°Forfait

Défalcation d'un (01) point a l'équipe Sénior IRBZahana

et transmet le dossier à la CRJ

Procès –Verbal de La Commission Régionale de Discipline N°34 du 17.04.2019
2018-2019

Affaire n°1574:Rencontre ASNGSaida – IRBMacta Douz (U15) du 12/04/2019

Joueurs Avertis

- BENHADJAR Fouad Lic N°01075 Jeu Dangereux ASNGS
- GHAZALI Abdelkader Lic N°00833 Jeu Dangereux IRBMDz

Affaire n°1575:Rencontre ASNGSaida – IRBMacta Douz (U17) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1576:Rencontre ASNGSaida – IRBMacta Douz (U19) du 12/04/2019

Joueur Exclu

Un (01) Match ferme Article 87 du RCFA jeunes

- DAOUDI Lakhdar Lic N°00754 Cumul d’Avertissements ASNGS

Joueurs Avertis

- GUERROUDJ Boutaleb Lic N°00755 Comportement Anti Sportif ASNGS
- BENATTA Ahcéne Lic N°00957 Comportement Anti Sportif IRBMDz
- BELKHEMGANI Salah Eddine Lic N°01271 Comportement Anti Sportif IRBMDz

Affaire n°1577:Rencontre JSDjeniène Meskine – CRBAin Sekhouna (U15) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1578:Rencontre JSDjeniène Meskine – CRBAin Sekhouna (U17) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1579:Rencontre JSDjeniène Meskine – CRBAin Sekhouna (U19) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1580:Rencontre ESSehaouria – USBouhanifia (U15) du 12/04/2019

R.A.S

Affaire n°1581:Rencontre ESSehaouria – USBouhanifia (U17) du 12/04/2019

Joueur Averti

- MERZOUG Walid Lic N°00914 Comportement Anti Sportif USB

Affaire n°1582:Rencontre ESSehaouria – USBouhanifia (U19) du 12/04/2019

R.A.S

Etat des amendes

N°	Clubs	Catégorie	Affaires	Montant
01	NRSBSaida	U19	1324	7.000,00
02	HBEI Bordj	S	681	30.000,00
03	CCSig	S	685	4.000,00
04	WABAin Kermes	S	685	4.000,00
05	ESBDahmouni	S	686	3.000,00
06	CRMahdia	S	686	3.000,00
07	CRBTircine	S	687	3.000,00
08	OMedrissa	S	687	18.000,00
09	CRBFroha	U15-U17-U18	1542/43/44	70.5000,00
10	CCSig	U19	1547	6.000,00
11	Noujoum Tiaret	U19	1547	1.500,00
12	NRSBSaida	U15	1562	1.500,00
13	IRBZahana	U15-U17-U19	1571/72/73	180.000,00
14	FCBFrenda	U17	1570	37.000,00
15	GCBMascara	U17	1570	1.500,00

N.B : tout paiement des amendes doit être porté obligatoirement à la connaissance de la commission par voie suivante :CRD.LRFS@gmail.com ,Fax ou autre moyen à défaut la défalcation de point se fera automatiquement.

Ce Tableau est établi a titre INDICATIF les Clubs doivent vérifiés les sanctions au niveau des affaires traitées

Secrétaire Monsieur : Allili K.

Présidente : Mlle Hamlet